

CONDITIONS PARTICULIERES DES SERVICES HEBERGES**1. Objet et conditions d'utilisation**

Ces conditions sont applicables lorsque le Client opte pour l'option Services hébergés, comme spécifié à la Proposition commerciale et définie dans les Conditions Générales.

2. Mise à Disposition

A compter de la Mise à Disposition, telle que définie dans les Conditions générales, le Client dispose d'un délai de 15 jours pour (i) s'assurer de la conformité du Progiciel à la Documentation et (ii) faire valoir au Prestataire, par écrit, toute Anomalie.

La réception est réputée acquise de manière tacite en l'absence de réserves émises par le Client dans le délai de trente (30) jours précités.

2. Droit d'accès aux Services hébergés

Sauf mention contraire de la Proposition Commerciale, le Progiciel est installé sur le Matériel hébergé auquel le Client accède à distance. Le Client Utilisera les Services hébergés conformément aux instructions et politiques raisonnables établies périodiquement par le Prestataire et communiquées au Client. Le Prestataire concède au Client, pour la durée du Contrat, et sous réserve du paiement des redevances correspondantes, le droit d'Utilisation du Progiciel. Les droits concédés sont personnels, non exclusifs, non cessibles et non transférables. Le Client utilisera les Services hébergés exclusivement pour les besoins de sa gestion interne, dans la limite des droits concédés au Client au titre du Contrat. Toute autre utilisation, et notamment toute mise à disposition à des tiers, y compris à titre gratuit, est strictement interdite. Le Prestataire se réserve la faculté d'assortir le Progiciel d'un dispositif technique susceptible d'empêcher tout usage du Progiciel non expressément autorisé au titre du Contrat. Le nombre d'Utilisateurs autorisés à accéder aux Services hébergés sera déterminé dans la Proposition commerciale et le Prestataire aura la possibilité de vérifier le respect par le Client de ces dispositions, via la clause « Audit » des Conditions Générales.

3. Modalités d'accès aux Services hébergés

L'Utilisateur pourra se connecter, personnellement et à tout moment au Progiciel, à partir du Matériel du Client, en utilisant ses Identifiants.

L'accès s'effectue à partir des Postes de travail du Client.

Chaque Utilisateur, choisi par le Client, sera identifié de manière unique au moyen :

- d'un identifiant « login » attribué à l'Utilisateur par le Prestataire,

- d'un mot de passe initialement communiqué à l'Utilisateur par le Prestataire puis éventuellement personnalisé par l'Utilisateur à la première connexion.

Le Client utilisera l'Identifiant qui lui aura été communiqué lors de chaque connexion aux Services hébergés.

L'Identifiant est destiné à réserver l'accès aux fonctionnalités objets du Contrat aux Utilisateurs du CLIENT, à protéger l'intégrité et la disponibilité des fonctionnalités, l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données Client telles que transmises par les Utilisateurs.

La Documentation afférente au Progiciel sera remise au Client pour permettre à celui-ci de l'utiliser, de façon conforme.

4. Encadrement de l'accès aux Services hébergés et restrictions

Le Client veillera à ce que les Utilisateurs satisfassent aux conditions d'Utilisation applicables. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre l'accès d'un Utilisateur aux Services hébergés si le Prestataire estime raisonnablement que ledit Utilisateur n'a pas respecté les conditions d'Utilisation applicables ou Utilise les Services hébergés d'une façon inappropriée. Le Prestataire n'a toutefois aucune obligation de procéder à une vérification systématique des conditions d'Utilisation des Services hébergés par les Utilisateurs.

Le Client prendra les mesures nécessaires afin de préserver la confidentialité des Identifiants, de manière à éviter toute intrusion de tiers sur le Matériel hébergé.

Le Client accepte de se conformer (et se porte fort d'assurer la conformité des Utilisateurs) aux règles d'administration, de sécurité et de confidentialité suivantes :

- il est interdit de se connecter sous une fausse identité ou avec le compte d'un tiers ;
- il est interdit de créer des comptes d'utilisateurs par des moyens automatisés, sous des prétextes fallacieux ou par des moyens frauduleux ;
- il est interdit d'effectuer des modifications, des adaptations, des traductions ou de l'ingénierie inverse sur une partie quelconque du Progiciel ;
- le Client est tenu de notifier au Prestataire sans délai de toute violation du système de sécurité des Services hébergés, y compris, sans s'y limiter, en cas d'utilisation non autorisée de ses Identifiants ;
- le Client est seul responsable de la garde de ses Identifiants et s'engage à ce qu'aucune personne non autorisée n'ait accès aux Services hébergés ;
- le Client assume la responsabilité de la sécurité du Matériel ;
- le Client s'engage à ne pas utiliser les Services hébergés à des fins non

prévues au Contrat ou à des fins illégales ;

- le Client s'engage à ne pas participer à des activités susceptibles d'interférer avec les Services hébergés ou les serveurs ou réseaux connectés aux Services hébergés, ou de les interrompre.

Le Client maintiendra le Matériel en conformité avec les prérequis communiqués périodiquement par le Prestataire (et disponibles sur demande) afin que le Prestataire puisse fournir les Services hébergés, étant précisé que les Mises à jour et Versions peuvent modifier les prérequis à respecter.

Toute modification du Matériel à partir duquel le Client accède au Progiciel ou utilisé par le Client en interaction avec le Progiciel est effectuée sous la responsabilité du Client, notamment en termes de compatibilité. Il est informé que toute modification peut le priver d'accès ou détériorer les conditions d'accès aux Services hébergés ou d'Utilisation. Le Client peut demander au Prestataire toute information utile relative à la compatibilité, et ce dernier est tenu de lui répondre dans un délai raisonnable.

Le Client s'interdit d'utiliser le Progiciel ou certaines API(s) mises à disposition par le Prestataire (les API(s) étant définies comme les programmes informatiques permettant l'interfaçage entre le Progiciel et les applications informatiques du Client) d'une façon qui aurait pour but ou pour effet de créer des engorgements, des saturations des situations de blocage du Progiciel ou des API(s). Dans un tel cas de figure, le Prestataire se réserve la possibilité de suspendre l'accès au Progiciel ou aux API(s) pour la durée qu'il estimera nécessaire et, s'il suspecte une sollicitation malveillante du Progiciel ou des API(s), il pourra résilier le Contrat ou couper l'accès au Progiciel ou aux API(s) sans avoir à fournir de justificatif.

En tout état de cause, en cas d'interfaçage entre le Progiciel et les applications informatiques du Client par le biais d' API(s) le Client garantit que ses applications ne sont pas porteuses de virus, de chevaux de Troie, de Worms, time bombs, cancelbots, easter eggs ou autres programmes informatiques de nature à endommager, affecter de manière préjudiciable, intercepter ou exproprier tout système, données ou autres informations personnelles. A défaut, le Client convient qu'une telle situation permettra au Prestataire de suspendre les Services hébergés et/ou résilier le Contrat et/ou lui permettre d'engager la responsabilité du Client.

4. Qualité générale des Services hébergés

Le Prestataire réalisera tous les efforts raisonnables pour assurer une disponibilité des Services hébergés au Client.

Le Prestataire ne saurait en revanche être tenu pour responsable de la fiabilité, ni de la disponibilité des lignes de communication utilisées par le Client pour accéder aux Services hébergés. Le Client est informé de la nécessité de disposer de lignes de télécommunication fiables pour accéder aux Services hébergés.

5. Périmètre des prestations

L'hébergement comprend les prestations suivantes :

- la mise en place du volume de stockage nécessaire aux besoins du Client en fonction de la capacité qui aura été définie par le Prestataire ;
- la faculté pour le Client d'augmenter la capacité de stockage proportionnellement à l'évolution de ses besoins, moyennant une augmentation de la redevance due ;
- la mise à disposition d'une infrastructure en Datacentre sécurisé permettant d'héberger les Progiciels et/ou les Données Client ;
- l'accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à toute personne autorisée par le Client, via login et mot de passe, aux Progiciels et/ou aux Données Client ;
- la conservation des données tout au long de l'exécution des présentes ;
- la destruction définitive sur l'infrastructure du Prestataire des données supprimées par le Client de son espace d'hébergement.

La prestation de fourniture d'une infrastructure Cloud au Client ne comprend pas les frais de création et d'hébergement d'un nom de domaine nécessaire pour le site Internet du Client, ni les frais de télécommunication liés au téléchargement des fichiers entre le Client et le Prestataire, ni les frais d'accès au réseau pour la mise à jour du service Internet du Client, ni les licences d'exploitation des Progiciels ou d'applications tierces que le Client hébergera, ni les autorisations d'exploitation des données de tiers, ni les opérations de maintenance.

Le Prestataire ne prend pas non plus en charge les opérations de sauvegarde, qui incombent au Client.

De même, le Prestataire ne fournit aucune prestation en termes de supervision du Progiciel et/ou des infrastructures qui ne sont pas la propriété du Prestataire au sens de la définition « Matériel hébergé » des Conditions Générales. Le Client aura la responsabilité de s'équiper d'une telle solution de supervision.

6. Engagements du Client

Le Client garantit expressément le Prestataire contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du Prestataire au titre de la

prestation d'hébergement, objet du présent contrat.

Le Client indique qu'il est propriétaire des données hébergées ou à tout le moins qu'il dispose des autorisations nécessaires pour reproduire, représenter, conserver les logiciels, applications informatiques et données qui peuvent être protégées au titre des droits de propriété intellectuelle, droit à l'image, droit à la vie privée...

Le Prestataire n'assure aucune prestation d'installation d'applications informatiques de société tierce que le Client voudrait mettre en interconnexion avec celles du Prestataire.

7. Sous-traitance

Dans le cadre de cette prestation, le Prestataire pourra sous-traiter l'hébergement des données et applications informatiques du Client en cas de besoin auprès d'une société qui a pour activité la mise à disposition de services d'hébergement et de transfert de données. Le Client accepte sans condition cette sous-traitance.

8. Traitement des Données à caractère personnel

Si les données transmises aux fins d'utilisation des Services hébergés comportent des données à caractère personnel, le Client garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la réglementation en matière de données à caractère personnelle, et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait des dites données à caractère personnel.

A ce titre, le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données à caractère personnel seraient reproduites et hébergées via le Service hébergé.

Par ailleurs le Prestataire, en sa qualité de sous-traitant au sens de la réglementation, ne peut agir que sur instructions du Client. Le Prestataire s'engage, à cet égard, à respecter les conditions de traitement des données auxquelles il aura accès dans le cadre de l'exécution des Services hébergés au titre du Contrat.

Spécialement, le Prestataire s'engage au cours du Contrat et au-delà, à ne pas exploiter pour son propre compte, céder et/ou louer à tous tiers les données à caractère personnel collectées ou auxquelles il aura pu avoir accès dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Conformément à la réglementation applicable relative aux transferts des Données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers qui n'assurent pas un niveau adéquat de protection des données, le Client, le

Prestataire et le sous-traitant de second rang signeront, le cas échéant et si nécessaire, une convention de transfert de Données à caractère personnel assurant un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation.

Il est précisé entre les Parties que si des exigences spécifiques résultant du traitement de données à caractère personnel accroissent la charge de travail du Prestataire, les Parties conviendront d'un avenant pour envisager les conditions, notamment financières, de cette extension.

A toutes fins utiles, le Prestataire s'engage à informer le Client dans le cas où les données du Client seraient délocalisées dans un pays autre que la France, ainsi que dans l'hypothèse où le Prestataire aurait recours à un nouveau sous-traitant.

9. Exploitation des données

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services hébergés. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les données et contenus.

En conséquence le Prestataire est déchargé de toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Le Client demeure le seul propriétaire des données émises par ce dernier et transitant par les Progiciels.

10. Sécurité des données

Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour préserver l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans les Services hébergés.

Les contrôles mis en place par le Prestataire consistent en des contrôles de cohérence des traitements, la détection et la gestion des Anomalies ainsi que l'information du Client relativement à tout risque de non-conformité associée.

